

## **REGISTRE DES PARTS DE LA SOCIÉTÉ,**

8) actuellement ACTIONS

« Les Bons Produits »

8) **SOCIÉTÉ PRIVÉE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE** avant  
actuellement SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ  
LIMITÉE (SRL)

8) **CONSTITUÉE LE**

24 décembre 2012, adaptée en  
Code des sociétés et des associations le 3 mars 2020

A ce 3 mars 2020, concernant la SRL LES BONS PRODUITS :

-il y a 6.390 actions existantes

-il n'y a qu'une seule classe d'actions, disposant des mêmes droits de vote, de participation aux bénéfices, ainsi que dans le solde de liquidation.

-restriction à la cessibilité des actions : l'article 9 des statuts contient ceci :

Article 9. Cession des actions

*Tout transfert d'actions à titre particulier ou à titre universel, à titre onéreux ou à titre gratuit, entre vifs ou à cause de mort est soumis à l'agrément d'au moins la moitié des actionnaires possédant les trois quarts au moins des actions, déduction faite des actions dont la cession est proposée. Cet agrément doit être établi par écrit.*

*Cet agrément n'est toutefois pas requis lorsque les actions sont cédées ou transmises:*

*1° à un actionnaire;*

*2° au conjoint du cédant;*

*3° à des ascendants ou descendants du cédant en ligne directe.*

*Les cessions réalisées en méconnaissance du paragraphe 1er ne sont pas opposables à la société ni aux tiers, indépendamment de la bonne ou la mauvaise foi du cessionnaire, et même lorsqu'une restriction statutaire à la cessibilité n'est pas reprise dans le registre des actionnaires.*



# DESIGNATION DE L'ASSOCIÉ / ACTIONNAIRE

81 action

Nom, Prénoms : VALENTI Christophe Paul Jules Page 1 du registre des (parts) de la SPRL Les Bons  
 Profession : Compléter Produits  
 Lieu et date de naissance : Compléter nos di ordres: A → 7.000  
 Domicile : Compléter A → 500 A → 300  
 et 1001 → 2.000

Les montants sont en €

Dates des opérations	Nature des mouvements (souscription, cession, émission, transmission, etc...)	Nombre de parts concernées par l'opération	Nombre de parts appartenant à l'associé après le mouvement	Valeur de souscription, etc...	Libération, versements concernant le mouvement	Libération totale des parts après le mouvement concerné	Signature du souscripteur, du cédant et du cessionnaire dans le cas de cession entre vifs, d'un administrateur et du bénéficiaire dans le cas de transmission pour cause de décès
24 12	1/1 Souscription	1.000	1.000	18,55 x 1.000 = 18.550	12.400	12.400	1/1 signature
02 02	2/2 Cession	- 500	500	9.275	6.200	6.200	2/2 Signatures
10 03	3/3 Libération	(500)	(500)	idem	3.075	9.275	3/3 Signatures
07 07	4/4 Cession	- 200	300	5.565	-	5.565	4/4 Signatures
29 01	5/5 Émission de parts (Augmentation de capital)	1.000	1.300	(*) 18.550	9.275	14.840	5/5 Signatures
- -	-	-	-	(*) prime d'émission versée 14.000	-	-	5/5 Signatures
03 01	7/7 Transmission suite à décès	1.300	0	0	0	0	7/7 Signatures













